

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 837

Artikel: Protection civile : on s'inquiète

Autor: Miserez, Marc-André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Simple et génial

(jd) Le modèle élaboré par l'association Plenar (voir encadré) pour favoriser les économies de chaleur et d'électricité (DP 836 - "On invente des solutions") n'est pas un cas isolé. Il y a un peu plus d'un an l'Association suisse des transports (AST) proposait son Eco-bonus, une idée simple et originale qui vise à limiter la consommation de carburant des véhicules à moteur.

Les effets néfastes du trafic routier sur l'environnement sont connus ; dans plusieurs villes la pollution de l'air atteint des limites inacceptables. Jusqu'à présent les autorités ont pris quelques mesures (limitations de vitesse, peu respectées ; normes d'émission, interdiction de circuler dans quelques rues des centres urbains, développement des transports publics) dont les effets ne sont pas encore visibles. Le parc automobile continue de croître et les propriétaires de véhicules, qui ne paient pas et de loin la totalité des coûts sociaux qu'ils engendrent, acceptent de plus en plus mal les interdictions et limitations multiples dont ils font l'objet. D'où l'idée présentée par l'AST. Assurer à chacun la liberté de circuler la plus étendue, mais à condition qu'il en paie le prix. En préconisant une taxe supplémentaire de 2 francs par litre d'essence, l'AST estime que la consommation d'essence devrait diminuer de 50%. Ce renchérissement important amènera les automobilistes à renoncer aux déplacements non indispensables, à se grouper pour toute une série de trajets (travail, achats), à conduire de manière plus économique, à utiliser d'autres moyens de transport, à donner la préférence à un véhicule moins gourmand.

Le piéton, celui qui ne possède pas d'automobile, est le parent pauvre de nos sociétés motorisées. Grâce à l'Eco-bonus, le comportement de ces marginaux est enfin valorisé. En effet l'Eco-bonus - 52 milliards de francs, estimation calculée sur la ba-

se de la consommation de carburant en 1984, réduite de moitié - est entièrement redistribuée après réduction de 1% pour les frais administratifs - à chaque habitant, soit 940 francs par an pour un adulte et 470 francs par enfant.

Ainsi celui qui ne possède pas de véhicule ou qui ne roule pas fait un bénéfice net : une manière de reconnaître son rôle positif dans la protection de l'environnement.

Une famille avec un enfant qui roule peu (7500 km) avec une petite voiture (7 l) reçoit encore 1300 francs malgré la surtaxe. Par contre une famille de même taille qui roule beaucoup (30'000 km) avec une voiture gourmande devra débourser 5450 francs supplémentaires par an. Le modèle Eco-bonus mérite certainement d'être affiné. Ses implications économiques devraient être examinées de près. Certaines branches professionnelles seront touchées durement (importateurs de carburant et de voitures, garagistes, transports routiers à longue distance), mais d'autre part 2 milliards de francs (le coût du carburant économisé) seront disponibles pour le développement ou la création de nouveaux emplois.

La brochure Eco-bonus est disponible au secrétariat de l'AST, 15 rue Franche, 2800 Delémont, pour le prix de 1.-.

DES PROS DE L'ANTI-GASPI

L'association zurichoise Plenar, dirigée par Konrad Brunner, est un bureau d'ingénieurs spécialisé dans les économies d'énergie et les problèmes thermiques. Elle s'est rendue célèbre pour ses travaux sur les pompes à chaleur. Récemment, elle a obtenu un mandat du Fonds national de la recherche scientifique pour un travail sur les économies d'électricité qui semble aboutir en gros aux mêmes résultats que l'étude Infras, mentionnée dans DP 836.

(mam) Notre système de protection civile est souvent cité en exemple par d'autres pays. Ceci devrait rassurer les populations inquiètes des suites probables d'un accident nucléaire si, par impossible, il se produisait chez nous. Tchernobyl représente dans ce domaine un cas d'école qui a fait réfléchir pas mal de gens. Ayant effectué un cours de PC dans les jours qui ont suivi la catastrophe, je me suis entendu confier par un instructeur qu'en cas de guerre nucléaire, il serait plus sage de s'en remettre à la Providence que de trop attendre des abris. De plus en plus, on entend des voix critiques s'élever parmi les cadres de la Protection civile.

C'est ainsi que Fritz Sager, vice directeur des constructions et du matériel de la PC émet de sérieux doutes quant à l'efficacité des filtres

Protection civile :

à air dont sont équipés nos abris. Plus généralement, il constate que la conception de la PC est orientée vers les risques de guerre, mais n'a pas pris en compte l'éventualité d'un accident dans une centrale. Dans le même ordre d'idées, Heinz W. Muller, rédacteur de la revue *Zivilschutz*, considère que la PC a raté avec Tchernobyl une occasion de se présenter à la population comme un organisme vraiment utile.

Dans une lettre ouverte au DFJP, les principaux responsables de la PC bâloise demandent une réorientation des principes qui régissent l'institution, ainsi que des exercices d'évacuation de la population. On imagine aisément les réticences officielles. Organiser un tel exercice reviendrait à admettre qu'un accident est possible.

Près de chez nous, le surgénérateur de Creys-Malville fait courir à la population genevoise un risque majeur. Un accident nécessiterait l'évacuation rapide de la cité de Calvin. Or, cette possibilité n'est pas étudiée par les organismes de protection civile genevois. Suite à cette constatation, un groupe de médecins vient d'envoyer une lettre ouverte au Conseil fédéral, dont nous reproduisons le texte ci-contre. Pour ces cadres de la PC, il ne s'agit pas de construire encore plus d'abris difficilement utilisables afin de rassurer la population, mais de repenser les principes mêmes de la Protection civile.

En tant que cadres du Département sanitaire mobile de la Protection civile à Genève nous exprimons les graves préoccupations que nous cause la présence, à 70 km de notre ville, du réacteur de Creys-Malville. L'accident de Tchernobyl n'est qu'une faible préfiguration de ce qui pourrait se passer dans le réacteur Super-Phénix dont le cœur contient 4 tonnes de plutonium. En dépit des apaisements du Gouvernement français et de ses experts, un accident (tremblement de terre, terrorisme, erreur humaine) aboutissant à une "excursion nucléaire" est loin d'être doté d'une probabilité négligeable. L'enceinte de confinement du réacteur ne résisterait pas à l'énergie mécanique dégagée par l'explosion. En cas de vent d'ouest, dominant dans notre région, on ne disposerait, contrairement à ce qui se passerait en cas de guerre, d'aucun délai pour faire déblayer et occuper préventivement les abris antinucléaires. Dès lors ne conviendrait-il pas que soient édictées les mesures suivantes (liste non-exhaustive) :

on s'inquiète

- 1) Déblaiement et aménagement des abris ; exercices d'alarme atomique.
- 2) Information de la fraction de la population pour laquelle il n'y a pas d'abri équipé à la conduite à tenir, compte tenu de ce que les "emplacements protégés" prévus pour elle ne protègent pas contre le danger d'inhalation des radiations.
- 3) Protection particulière visant les enfants, plus sensibles aux effets de l'irradiation : contrôle périodique de leur équipement individuel qui devrait comporter un masque à gaz, et de leurs réserves de vivres.
- 4) Exercices simulant l'évacuation massive de la population avec participation d'une partie de cette dernière.

Les signataires de cette lettre osent espérer que vous voudrez bien lui donner suite.

TELEVISION Le Défi - pour qui ?

(jd) Le Défi nouvelle formule a abandonné le parti pris des jeux du cirque. Nous ne le regretterons pas tant il est vrai que ni les téléspectateurs ni la personnalité en cause et son action n'avaient à gagner à ces empoignades superficielles et factices. Exit donc les avocats qui n'avaient rien à faire dans cette émission.

La nouvelle formule, plus sage, reste encore à la surface du sujet. La manière d'aborder le thème ne convainc pas. Le fait d'opposer deux personnalités politiques relègue le sujet à l'arrière-plan ; quand J.-S. Eggly rappelle les télégrammes de félicitations au Viet-Cong et aux Khmers Rouges signés par Carobbio, on sort du sujet. Le combat politique supplante le traitement du thème. Le face-à-face de deux parlementaires affaiblit considérablement l'intérêt de l'émission. Derrière l'apparente opposition, on sent les deux politiciens s'entendre comme larrons en foire. En fait, le libéral comme le socialiste de gauche sont d'accord pour reconnaître que l'intervention de l'Etat est nécessaire mais que ce dernier ne peut pas tout, que la politique sociale par exemple doit être repensée et affinée. Les téléspectateurs attendaient les politiciens sur des sujets concrets : l'invalidité, le logement et d'autres problèmes encore ainsi que des solutions pratiques. C'est à ce niveau seulement que les opinions divergent. Le véritable défi semble être pour les journalistes de la télévision. Ces derniers seuls sont suffisamment libres pour serrer le filet des questions, empêcher les échappatoires faciles et le refuge dans les slogans.

Le *Tages Anzeiger* détient 2/3 des voix à l'assemblée des actionnaires de la compagnie d'assurance-vie Fortuna, qui vient d'augmenter son capital.

L'Espoir du Monde, bulletin trimestriel des socialistes chrétiens de langue française, publie dans son édition de septembre une interview du professeur Guy Spitaels, président du Parti socialiste belge (francophone). Adresse utile : G.Cuendet, Grand Vennes 3c, 1010 Lausanne.

ECHOS DES MEDIAS

Une radio locale transnationale est en préparation à Constance, sur la rive allemande du lac du même nom. L'actionnaire principal est le quotidien local *Südkurier*, mais deux quotidiens suisses participent également à l'entreprise : les *Schaffhauser Nachrichten* et le *Thurgauer Volksfreund* (Kreuzlingen). Ces deux éditeurs ont déjà des participations dans les radios locales de la région, Radio Munot (Schaffhouse) et Radio Thurgau. De son côté, l'éditeur du *Südkurier* participe au capital de Radio Munot. Radio Constance devrait émettre dès le printemps 87.

Alternatives économiques (Alter-Éco), publication militante, a réussi en quelques années à devenir une revue de référence en matière économique et sociale. Le tirage actuel est de 20'000 exemplaires et la périodicité mensuelle. Adresse utile : 20, rue d'Assas, F-21000 Dijon.

DROIT DE REPONSE

réd.) L'article d'Ernst Bollinger sur la presse lémanique a suscité encore une réaction, que nous publions ici en vertu des dispositions légales en matière de droit de réponse. Dans notre prochaine édition, M. Bollinger et la rédaction de DP apporteront un complément à ce dossier

Nous avons pris connaissance de l'article paru dans votre numéro 835 du 9 octobre 1986 sous la signature de Ernst Bollinger

Vous écrivez : "Radio TV8 a coûté plus de 20 millions de francs à l'éditeur de *La Suisse* qui doit rentabiliser cet investissement". Cette affirmation est contraire à la vérité et incite le lec-

teur à penser que notre Société aurait touché 20 millions de francs et plus pour vendre Radio TV8 à l'éditeur de *La Suisse*. Une telle transaction n'a jamais existé et aucune somme n'a été versée. Radio TV8 n'a pas été vendu ; il reste exclusivement la propriété de la société éditrice de l'ancien hebdomadaire *Radio-TV-Je vois tout*, la Société du journal "Le Radio", qui conserve sa totale indépendance et son autonomie financière vis-à-vis de l'éditeur de *La Suisse*.

Vous écrivez encore : "Lamunière a été plus prudent en refusant l'offre que l'éditeur de l'ancien hebdomadaire *Radio-TV-Je vois tout* lui avait faite avant d'aller vers *La Suisse*. Il faut dire que le prix demandé à l'éditeur du *Matin* était bien supérieur". Aucune offre du même genre n'a jamais été présentée à l'éditeur du *Matin* qui dès lors n'a pas eu à la refuser.

Société du journal "Le Radio"
L'Administrateur-délégué
Ph. Luquiens